

Paudex, janvier 2016
JSV/rc

Aux entreprises cotisant au
Fonds paritaire professionnelle des
paysagistes vaudoises

Facturation et remboursement des cours de formation continue

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler la procédure à adopter lors de la facturation et du remboursement des cours proposés sur le catalogue de la Commission Paritaire professionnelle des Paysagistes vaudois, procédure qui n'est pas toujours suivie correctement. Certains « raccourcis » se sont créés, qui ne peuvent plus être acceptés :

1. L'organisateur du cours adressera directement sa facture aux entreprises ayant inscrit des participants, au montant indiqué dans le catalogue.
2. L'entreprise ayant envoyé un/des participant/s s'acquittera de sa facture auprès de l'organisateur du cours. De plus, nous vous rappelons que cette entreprise a également droit, en dédommagement de l'absence de son/ses employé/s, de toucher une indemnité forfaitaire de Fr. 300.-/jour de cours/employé (respectivement de Fr. 230.-/jour ouvrable de cours/employé pour le brevet fédéral de contremaître jardinier). Ce montant est pris en charge par la Commission paritaire et peut donc être rajouté sur la facture établie par l'entreprise, laquelle stipulera précisément les noms des participants au cours.
3. L'entreprise adressera à la Commission paritaire une facture détaillée comprenant le montant du cours et celui de l'indemnité journalière en y joignant la copie de la facture du cours y relatif. A cet effet, veuillez utiliser expressément le modèle ci-joint. Il s'agit là de simplifier le contrôle et de permettre un paiement plus rapide de vos factures. **Remarque importante : les demandes de remboursement des cours doivent être envoyées après le cours et avant la fin de l'année pour des raisons de bouclage de l'exercice.**
4. L'organisateur des cours fera parvenir à la Commission Paritaire, dès la fin du cours, la liste de présence dûment signée par les participants, en guise de justificatif.

En vous remerciant, dès à présent, de vous conformez strictement à ces instructions, tout en restant bien volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Commission paritaire professionnelle
des paysagistes vaudois

Annexe : un exemple de facture